

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de **PARENT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 28 août 2023, sous la présidence de Monsieur Vincent TOURLONIAS, Maire.

Etaient présents : Vincent TOURLONIAS, Jean-Louis NAVARON, Stéphanie WACKER, Sylvie EVON, Eric BISCARRAT, Jérôme PROUHEZE, Thierry VOISIN, Eric REDFORD, Marlène REIX.

Absents excusés-pouvoirs : Damien BOUCHE (pouvoir à Eric BISCARRAT), Marie-Pierre BESNIER (pouvoir à Sylvie EVON), Jean-Yves GAUMY (pouvoir à Jean-Louis NAVARON).

Mme Sylvie EVON a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire présente Violaine SABOURY, secrétaire de mairie qui remplacera Isabelle au 1^{er} janvier 2024 avec une prise de poste au 1^{er} septembre en doublon.

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet est adopté à l'unanimité.

1. PERSONNEL COMMUNAL : CREATIONS DE POSTES RENTREE SCOLAIRE

Sylvie EVON, adjointe aux affaires scolaires, donne connaissance des propositions de personnel pour la rentrée 2023/2024 afin de permettre le bon fonctionnement de l'école et de la cantine :

- **Ecole maternelle** : Fabienne GAUCHET, ATSEM titulaire, reprend ses fonctions sur un temps partiel thérapeutique de 80 %. Elle assurera l'aide en classe le matin de 8h à 12h et l'après-midi de 13h15 à 16h45.
Sur la partie restante, pour la garderie et le ménage des locaux, de 16h30 à 19h00, il est nécessaire de recruter un agent remplaçant, pendant la période de temps partiel de l'ATSEM titulaire. Cet agent sera rémunéré sur le même grade que l'agent titulaire, sur le 1^{er} indice de la grille d'ATSEM pal de 1^{ère} classe. (IB 388 IM 368) pour un temps de travail de 10 h/semaine.
Il n'y a pas besoin de délibération car le poste existe déjà. La nomination sera effectuée par le Maire.
- **Ecole GS-CP** : Le poste créé l'an dernier prend fin au 31/08/2023, compte-tenu des besoins, il est nécessaire d'en créer un nouveau du 01/09/2023 au 31/08/2024.
Il est proposé de **créer un poste d'agent des écoles pour accroissement temporaire d'activité, avec un temps de travail annualisé de 35 heures hebdomadaires**. Le contrat de l'agent actuel sera renouvelé pour 30h/semaine. Sa rémunération sera basée sur le 4^{ème} échelon du grade d'adjoint technique (IB 371 IM 364).
- **Cantine** : Pour assurer l'aide à la cantine et la surveillance des enfants de 11h30 à 13h30, il est proposé de recruter un agent plutôt que d'avoir recours à l'ASEVE, il est donc nécessaire de **créer un poste d'agent de service pour accroissement temporaire d'activité sur l'année scolaire pour un temps de travail annualisé de 15 heures**, (contrat de 6,5 h/semaine et reliquat de 8,5h en cas de besoin par la suite).
La personne qui assure les fonctions d'AESH à l'école sera recrutée sur ce poste rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique (IB 367 IM 361), et prendra en charge l'enfant en situation de handicap.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité les créations de postes proposés et charge le Maire de procéder aux recrutements nécessaires.

2. TARIFS CANTINE ADULTES

Sylvie EVON explique qu'à compter de la rentrée, pour limiter la hausse des prix et éviter le gaspillage, le fournisseur de repas Etape Auvergne va changer de formule et revoir notamment les quantités pour les adapter en fonction des plats servis et des portions enfants et adultes, conformément à la loi Egalim.

Par conséquent le prix d'achat des repas seront les suivants :

- Repas enfant : 3,95 € TTC
- Repas adulte : 4,17 € TTC

Il convient donc de fixer les tarifs de vente des repas aux familles.

Proposition :

Repas enfant : 4,00 € (pas de changement)

Repas adulte : 4,50 €

Pour rappel, la tarification solidaire sera mise en place dès cette rentrée pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les tarifs proposés.

3. ECLAIRAGE PUBLIC : CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre des travaux d'embellissement du centre-bourg, l'éclairage public doit être repris sur les rues de l'Eglise, de la Fontaine et des Lilas.

Le SIEG-Territoire énergie 63 a établi le devis estimatif des travaux.

Pour rappel, le SIEG, par le biais d'un fonds de concours et la signature d'une convention, prend 50 % à sa charge.

Montant HT : 4 200 €

Part SIEG 2 100 €

Part commune 2 100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité le financement proposé et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

4. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Jean-Louis NAVARON, adjoint aux finances, explique que, compte tenu du départ du locataire du logement N° 3, il est nécessaire de rembourser la caution de départ, d'un montant de 547,63 €. En contrepartie une caution sera versée par le locataire entrant.

Les prévisions budgétaires restantes sur le compte 165 sont insuffisantes, aussi il est proposé d'effectuer le vote de crédits supplémentaires suivant :

- **Dépenses- compte 165 : 530 €**
- **Recettes- compte 165 : 530 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité les crédits supplémentaires proposés.

QUESTIONS DIVERSES

- Sylvie EVON est désignée déléguée CNAS en remplacement de Joëlle VEILLAULT.
- Eric BISCARRAT est désigné responsable des stocks fêtes en remplacement de Nadège FAURIAT.
- Stéphanie WACKER est désignée responsable des stocks produits ménagers cantine/école en remplacement de Nadège FAURIAT.
- **Recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2024 :**
 - coordonnateur communal : secrétaire de mairie
 - recherche de 2 agents recenseurs avant le 31 décembre, pour environ 15h de travail par semaine.
- L'école est toujours à la recherche d'un **service civique** pour l'année scolaire 2023/2024.
- **Bilan des travaux effectués et actualités :**
 - L'arrêté zone 30 km/h sur les avenues de la Gare et de la Libération sont publiés et la signalisation va être mise en place.
 - Allée de l'Anneau : API dispose d'un reliquat de crédits qui permettrait d'effectuer les travaux d'assainissement et de voirie avant la fin de l'année.
 - Bassin de rétention : l'étude géotechnique est commandée. La préparation pour la plantation des haies va être réalisée très prochainement. La dépense sera intégralement prise en charge par la Fédération de Chasse.
 - Elagage des arbres place des Marronniers prévu prochainement, un arrêté de circulation sera établi. Les arbres derrière l'église ont été élagués par les agents communaux.
 - Logements sociaux : des rendez-vous sont fixés avec les artisans pour obtenir des devis pour les travaux de rénovation énergétique. Les financements des organismes publics seront recherchés.
 - Vieux pont : en attente de résultats de l'APAVE.
 - Les cartes touristiques du territoire d'API ont été récupérées : 2 grandes, 2 moyennes et 2 petites et seront installées aux différents emplacements de la commune.
- **Agenda :**
 - 09/09 : Forum des associations et AG de l'Amicale Laïque
 - 10/09 : vide-grenier Amicale Laïque
 - Café de la mairie à 10h
 - Salon du livre de 10h à 18h : 14 auteurs
 - 14/10 : Dans le cadre de la journée mondiale du nettoyage, une action aura lieu sur la commune.

Séance levée à 20h00